

VERSUS SIBILLE DE DIE JUDICII.

E cœlo rex adveniet, per secla futurus,
 Scilicet in carne præsens ut judicet orbem.
Judicii signum.

Dans cette œuvre poétique, belle entre toutes, nous trouverons la peinture vraie des misères et des passions de tous les temps ; le « *Judicii signum* » sonnera à notre oreille comme le glas funèbre de l'univers humain. Avec le poète religieux, nous dirons la prose restée au livre de chant de saint Martial de Limoges :

Dies iræ, dies illa;
 Dies nebulæ et caliginis ;
 Dies tubæ et clangoris ;
 Dies luctus et tremoris ;
 Quando pondus tenebrarum
 Cadet super peccatores.

« Jour de colère que ce jour. — Jour d'obscurité et de ténèbres. — Jour de tonnerre et de glapissements. — Jour de deuil et de terreur. — Quand le poids des ténèbres tombera sur les pécheurs. » J'en pourrais citer encore, mais je m'arrête. La première aurore du XI^e siècle dissipa ces folles terreurs, et le soleil lumineux et chaud détacha dans ses premiers rayons le signe de l'éternelle alliance. De toutes les peintures du dernier jour, il ne nous reste qu'une prose magnifique que l'Eglise chante le jour des Morts.

Ces préoccupations finales avaient certainement affaibli le zèle liturgique des successeurs de Charlemagne, mais n'avaient pas empêché la confusion du chant de s'accroître encore, si toutefois cela était possible. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au commencement du XI^e siècle, la science et la tradition du chant étaient sinon perdues, du moins, bien-près de l'être.